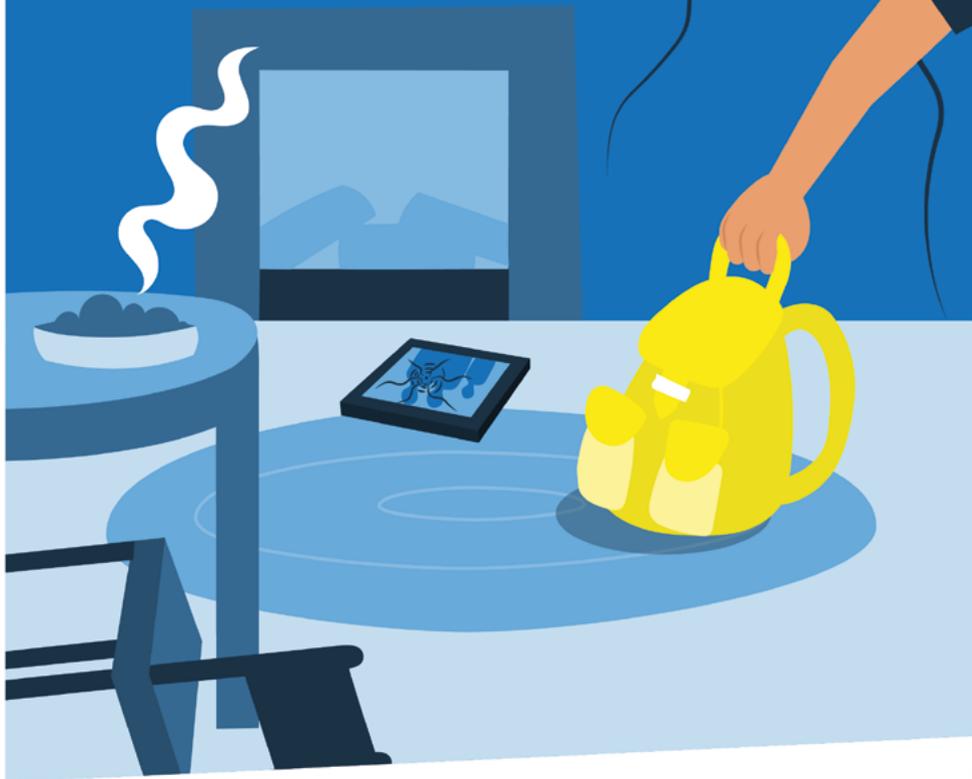


COMPRENDRE LES DÉPLACEMENTS FORCÉS

Niveau 3^e - Lycée



PRIX BAYEUX CALVADOS-NORMANDIE
DES CORRESPONDANTS DE GUERRE



UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés



Ce livret a été conçu pour t'aider à mieux **comprendre les différents** termes utilisés autour des **déplacements forcés**.

Tu y trouveras **des définitions et des chiffres clés** sur la thématique.

Bonne lecture !

L'équipe du HCR France



Le HCR (l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés) protège les personnes contraintes de fuir leur foyer en raison de conflits et de persécutions. Il œuvre dans plus de 130 pays et protège des millions de personnes en apportant une aide vitale, en préservant le respect des droits humains et en aidant ces personnes à construire un avenir meilleur.

En France, le HCR travaille avec le gouvernement, les associations, les entreprises, les établissements scolaires et des médias afin de permettre un bon accueil des réfugiés et les aider à reconstruire leurs vies en France.

PRIX BAYEUX CALVADOS-NORMANDIE

DES CORRESPONDANTS DE GUERRE

En lien avec le Prix Bayeux Calvados-Normandie des correspondants de guerre, le HCR France a aussi développé **INTER'ACT**, un programme de sensibilisation aux déplacements forcés et de rencontres avec des réfugiés, qui se décline sous plusieurs formats :

INTER'ACT TOUR

UN ÉVÉNEMENT À DESTINATION DES COLLÉGIENS

Durant toute une semaine, à raison d'un collège par jour, des intervenants réfugiés et du HCR rencontrent, témoignent et animent des ateliers pour donner la bonne information sur les déplacements forcés et sur l'importance de la protection des réfugiés.

LES RENCONTRES HCR-OUEST-FRANCE

UN RENDEZ-VOUS À DESTINATION DES ÉLÈVES DE 3E ET DES LYCÉENS

Rencontres, projections et performances d'intervenants qui témoignent de leur parcours d'exil et de l'importance de la protection internationale pour ceux qui fuient la guerre et les persécutions. En partenariat avec le journal Ouest-France.

LES MOTS COMPTENT :

RÉFUGIÉS, DÉPLACÉS, MIGRANTS...

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ?

RÉFUGIÉS

Les réfugiés sont des personnes qui ont fui la guerre, les violences, les conflits ou les persécutions et qui ont franchi au moins une frontière internationale pour trouver la sécurité dans un autre pays. Les réfugiés seraient de nouveau menacés s'ils retournaient dans leur pays.

MIGRANTS

Les migrants quittent leur pays d'origine pour de multiples raisons, y compris pour travailler, pour étudier, ou pour des raisons familiales.

ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS

Les enfants non accompagnés sont des enfants qui sont séparés de leurs deux parents ou qui ne sont pas pris en charge par un adulte tenu de le faire conformément à la loi ou à la coutume.

DEMANDEURS D'ASILE

Les demandeurs d'asile sont des personnes ayant introduit une demande d'asile, c'est à dire une demande de protection face à la guerre, aux conflits ou à des persécutions qu'elles ont fui. La demande d'asile vise à déterminer qui est un réfugié.

RAPATRIÉS

Les rapatriés sont des personnes qui sont rentrées chez elles après avoir été déplacées.

PERSONNES DÉPLACÉES À L'INTÉRIEUR D'UN PAYS

Les déplacés internes sont des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Comme les réfugiés, les déplacés internes ont fui la guerre, les violences et les persécutions mais ils n'ont pas franchi de frontière internationale. Des personnes peuvent également être déplacées dans leur pays du fait de catastrophes climatiques ou environnementales.

APATRIDES

Les apatrides sont des personnes privées de nationalité. De ce fait, elles n'ont souvent pas le droit d'aller à l'école, de consulter un médecin, d'occuper un emploi, d'ouvrir un compte bancaire, d'acheter une maison ou même de se marier.



POURQUOI PARTIR ?

RÉFUGIÉS

OÙ ?

Les réfugiés sont en dehors de leur propre pays. Ils ont traversé au moins une frontière internationale.

POURQUOI ?

Les réfugiés fuient leurs pays en raison d'une persécution individuelle ou parce qu'ils ne se sentent plus en sécurité dans leur propre pays. Cela peut être lié à leur appartenance ethnique, leur nationalité, leur opinion politique, leur appartenance à un certain groupe social ou leur religion.

Les réfugiés peuvent aussi fuir la guerre, des situations violentes ou des conflits et n'ont pas d'autres choix que de fuir pour sauver leurs vies, sinon ils seraient en danger.

QUE DIT LE DROIT INTERNATIONAL ?

Le droit international stipule que les réfugiés ne peuvent pas être renvoyés dans leur pays s'ils sont exposés à un risque de mort, de traitement inhumain et dégradant. Les réfugiés devraient pouvoir être autorisés à travailler dans leur pays d'accueil, bénéficier de soins de santé, d'éducation, acheter des biens immobiliers et bénéficier d'autres droits fondamentaux tels que la liberté d'expression et de religion (voir chapitre sur la Convention de 1951, page 12).



« Des hommes en uniformes venaient dans notre village tous les jours pour nous avertir – “partez ou nous vous tuerons”. (...) Nous n'avons pas eu le temps d'emporter quoi que ce soit, nous sommes juste partis. Nous devons nous cacher et nous déplacer de nuit. »

Mohammed, un homme rohingya âgé de 65 ans, a fui au Bangladesh avec les douze membres de sa famille. (Source : Rapport la religion, motif de fuite- HCR)

QU'EST-CE QUE LA PERSÉCUTION ?

La persécution peut prendre de nombreuses formes et peut contraindre des personnes de tout horizon à fuir.

Concrètement, des personnes peuvent être persécutées lorsqu'elles sont menacées, harcelées, torturées, blessées,

PERSONNES DÉPLACÉES

À L'INTÉRIEUR

D'UN PAYS

« L'Afghanistan est confronté à l'une des crises de déplacement interne les plus sévères au monde en raison d'un conflit prolongé, d'une insécurité permanente et d'aléas naturels, tels que la sécheresse, des inondations, tempêtes et tremblements de terre. Le déplacement est devenu une stratégie de survie familiale pour de nombreux Afghans et, dans certains cas, une partie inévitable de la vie pour deux générations. La situation est aggravée par le chômage généralisé, la pauvreté, le manque de terres et le manque de services fondamentaux. »

(Source UNHCR- Protéger les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays)

emprisonnées, ou tuées, en raison de leur appartenance ethnique, leur religion, leur nationalité, leurs opinions politiques ou leur appartenance à un certain groupe social, du fait de leur orientation sexuelle ou de leur genre par exemple.



OÙ ?

Les personnes déplacées à l'intérieur d'un pays vivent toujours dans leur propre pays. Elles peuvent s'être déplacées d'un endroit à l'autre à l'intérieur de leur pays, mais elles n'ont traversé aucune frontière internationale.

POURQUOI ?

Les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ont quitté leurs maisons pour fuir la guerre, les catastrophes naturelles, les violences ou les persécutions. Tout comme les réfugiés, elles n'avaient pas d'autres choix que de partir pour préserver leurs vies. Toutefois, contrairement aux réfugiés, elles se déplacent dans une autre partie de leur pays pour trouver la sécurité.

QUE DIT LE DROIT INTERNATIONAL ?

Puisque les personnes déplacées restent à l'intérieur de leur propre pays, elles restent sous la protection et les lois du gouvernement de leur pays, et ce même si ce gouvernement est la raison de leur déplacement (guerre civile, persécution etc.) Les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays se déplacent souvent vers des zones difficiles d'accès, notamment pour les acteurs humanitaires comme le HCR, et l'acheminement de l'aide est un défi. En conséquence, ces personnes sont parmi les plus vulnérables dans le monde.



DEMANDEURS D'ASILE

OÙ ?

Les demandeurs d'asile sont en dehors de leur propre pays. Ils ont franchi au moins une frontière internationale.

POURQUOI ?

Les demandeurs d'asile sont des personnes qui sollicitent la protection d'un autre pays, mais dont la demande est toujours en cours d'examen. Les demandeurs d'asile ont le droit de rester provisoirement sur le territoire dans l'attente d'une décision du gouvernement quant à leur demande de protection.

QUE DIT LE DROIT INTERNATIONAL ?

Demander l'asile dans un autre pays est un droit reconnu dans la Convention de 1951. Les Etats parties à la Convention de 1951, doivent développer des procédures d'asile permettant de déterminer si les personnes qui le demandent peuvent être reconnues comme réfugiées. Cela implique généralement l'examen de documents et autres informations fournis par le demandeur d'asile afin de déterminer si la demande est crédible. Dans de nombreux cas, les demandeurs d'asile sont également soumis à un entretien approfondi afin de déterminer s'ils ont une « crainte bien fondée d'être persécutés » et s'ils seraient en danger s'ils retournaient dans leur pays. Dans certains pays, le HCR a pour mission d'assurer la procédure de détermination du statut de réfugié, seul ou en collaboration avec les autorités du pays.

LA PROCÉDURE DE DEMANDE D'ASILE EN FRANCE



Dépôt du dossier de demande d'asile en Préfecture



Convocation à l'OFPPRA¹ pour un entretien



DÉCISION



Statut de réfugié accordé



Rejet de la demande



Recours à la CNDA² : dépôt du dossier de recours



Convocation à une audience accompagné de son avocat³



DÉCISION



Statut de réfugié accordé



Rejet définitif

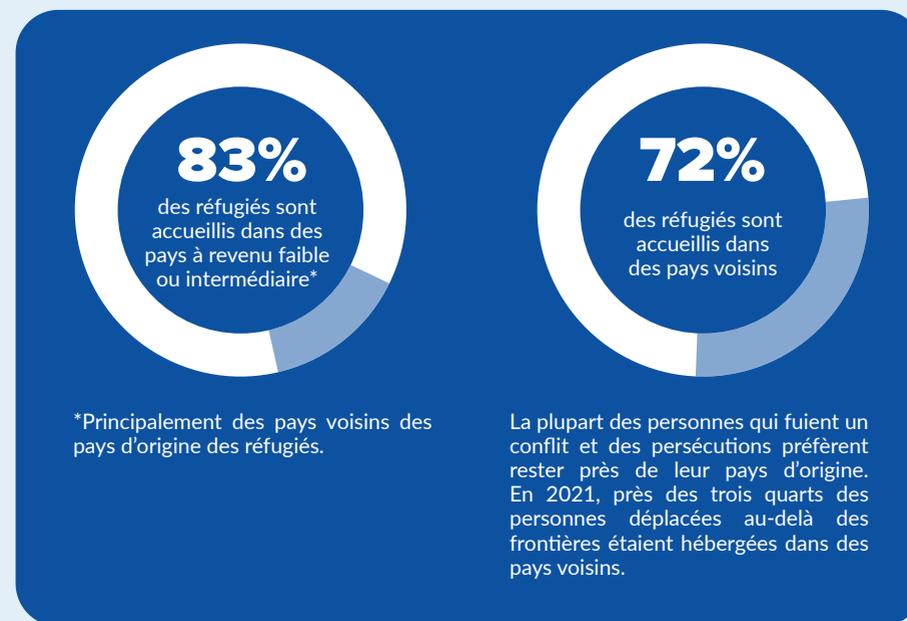
¹L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPPRA) statue sur les demandes d'asile qui lui sont soumises.

²La Cour nationale du droit d'asile examine les recours formés contre les décisions de l'OFPPRA et rend une décision définitive sur la demande d'asile. ³Dans certains cas, il n'y a pas d'audience et le recours est jugé par ordonnance

OÙ SONT LES RÉFUGIÉS ?



En mai 2022, le triste record de 100 millions de personnes déracinées dans le monde a été dépassé à cause des déplacements causés par la guerre en Ukraine. Parmi toutes ces personnes, plus de 40% sont des enfants.



LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE DES RÉFUGIÉS

EN 2021, DEUX TIERS des 27,1 millions de réfugiés sont originaires de seulement cinq pays :



S'ajoutent à ces chiffres plus de 4 millions de personnes ukrainiennes ayant obtenu la protection temporaire en Europe.

LES PRINCIPAUX PAYS D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS

CINQ PAYS ACCUEILLENT 38% de tous les réfugiés (réfugiés palestiniens non compris).



S'ajoute à ces pays, la Pologne qui accueille plus d'1,3 million d'Ukrainiens bénéficiaires de la protection temporaire.

Source : Tendances mondiales des déplacements forcés à fin 2021 (publié le 16 juin 2022)

LA CONVENTION DE 1951

La Convention de 1951 est un traité international clé qui établit les droits des personnes qui ont été contraintes de fuir leur pays. 145 pays ont ratifié cette Convention : ils s'engagent ainsi à garantir ces droits et à protéger les réfugiés.

Le HCR est le gardien de la Convention de 1951 et veille à ce que les pays respectent la Convention en travaillant avec les gouvernements, mais aussi d'autres acteurs de la société comme les associations, les entreprises et les médias.

Pour quelle raison les réfugiés ont-ils besoin de protection ?

Les États sont responsables de la protection et de la sécurité de leurs citoyens. Toutefois, il arrive que les pays ne puissent ou ne veulent pas protéger des citoyens. Sans protection de l'État, ces personnes courent de graves dangers et sont obligées de fuir pour préserver leur vie.



Qui la Convention de 1951 protège-t-elle ?

Elle protège les réfugiés. Elle définit un réfugié comme une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et craint d'être persécutée à cause de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ; et ne peut pas ou ne veut demander la protection de ce pays.

Que contient la Convention de 1951 ?

Elle contient un certain nombre de droits et souligne également les obligations des réfugiés envers leur pays d'accueil. Le principe le plus important de la Convention est celui du non-refoulement car il est affirmé qu'un réfugié ne doit pas être renvoyé dans un pays où sa vie ou sa liberté est gravement menacée.

Quelques exemples de droits :

- Le droit de ne pas être expulsé
- Le droit de ne pas être puni pour l'entrée illégale sur le territoire d'un État
- Le droit au travail
- Le droit au logement
- Le droit à l'éducation
- Le droit à la justice
- Le droit d'accès au secours et à l'assistance publique
- Le droit à la liberté de religion
- Le droit de circuler librement sur le territoire
- Le droit de se voir délivrer des documents d'identité et de voyage
- Le droit de créer ou rejoindre des groupes, associations, syndicats etc.

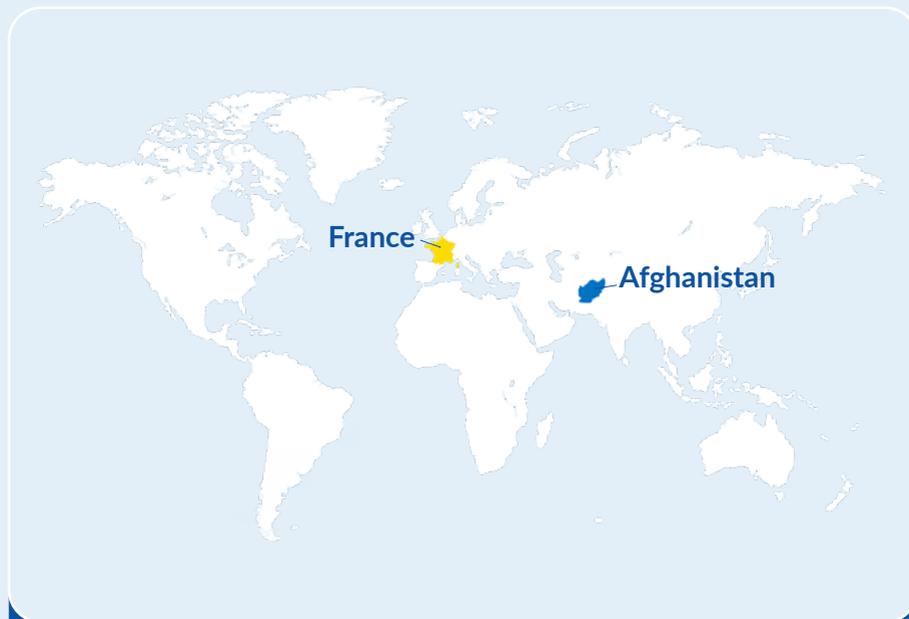
Qui décide si une personne devient réfugiée ?

Ce sont les États qui prennent cette décision. Cela peut se faire par une évaluation individuelle ou collective afin de déterminer s'ils répondent à la notion de réfugié définie par la Convention. En France, c'est l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) qui est chargé d'examiner les demandes d'asile.

EXEMPLES :

- Un journaliste dénonce des crimes commis par les autorités et se trouve menacé. Ses collègues et ses proches ont été enlevés et il doit fuir pour sa sécurité sans pouvoir chercher la protection des autorités.
- Une personne homosexuelle vit dans un pays où l'homosexualité est passible d'une peine de prison voire de la peine de mort. En plus d'être exclue de la société, cette personne est discriminée et risque de surcroît de graves persécutions, y compris de la part des autorités.

ZOOM SUR L'AFGHANISTAN



Population totale :

38 928 341

(2020 - source Banque Mondiale)

Déplacés internes :

3,5 millions

(déc. 2021 - source UNHCR)

Réfugiés et demandeurs d'asile dans le monde :

2,7 millions

(déc. 2021 - source UNHCR)

Déplacés climatiques :

1,7 million (déc. 2021 - source UNHCR)

L'Afghanistan subit depuis plus de 40 ans des conflits, des catastrophes naturelles et la pauvreté chronique. Plus de la moitié de la population dépend actuellement d'une aide humanitaire essentielle et vitale. Cela inclut de nombreuses personnes déplacées à l'intérieur du pays, qui vivent souvent dans

des installations de fortune et dans des conditions difficiles. En 2022, les prix des denrées alimentaires et du carburant ont également augmenté de manière significative, aggravant les défis humanitaires existants. Des millions de personnes souffrent de sous-alimentation, voire de la faim.

La pandémie de Covid-19 a également eu de profondes répercussions sur le système de santé qui fait face à de graves pénuries.

Les Afghans comptent parmi les plus importantes populations réfugiées au monde. Environ 90% des réfugiés afghans sont accueillis dans les pays voisins, l'Iran et le Pakistan, avec plus de 2,3 millions de personnes enregistrées dans ces deux pays. 80% des déplacés internes sont des femmes et des enfants.

Les enfants afghans grandissent dans ce contexte de crise. Environ 65% de la population afghane - en Afghanistan et hors d'Afghanistan - sont des enfants et des jeunes, inquiets pour leur avenir face à l'insécurité et aux défis économiques.

En réponse à la situation humanitaire en Afghanistan, entre janvier et juin 2022, les programmes d'assistance et de secours du HCR ont aidé plus de 500 000 Afghans, dont plus de 136 000 personnes qui ont reçu des articles de secours ou une aide financière directe pour survivre à l'hiver. Plus de 370 000 personnes ont également bénéficié de centres de santé, d'écoles, de systèmes

d'approvisionnement en eau et d'autres infrastructures que le HCR a construites dans les zones prioritaires pour le retour des réfugiés et des déplacés internes.



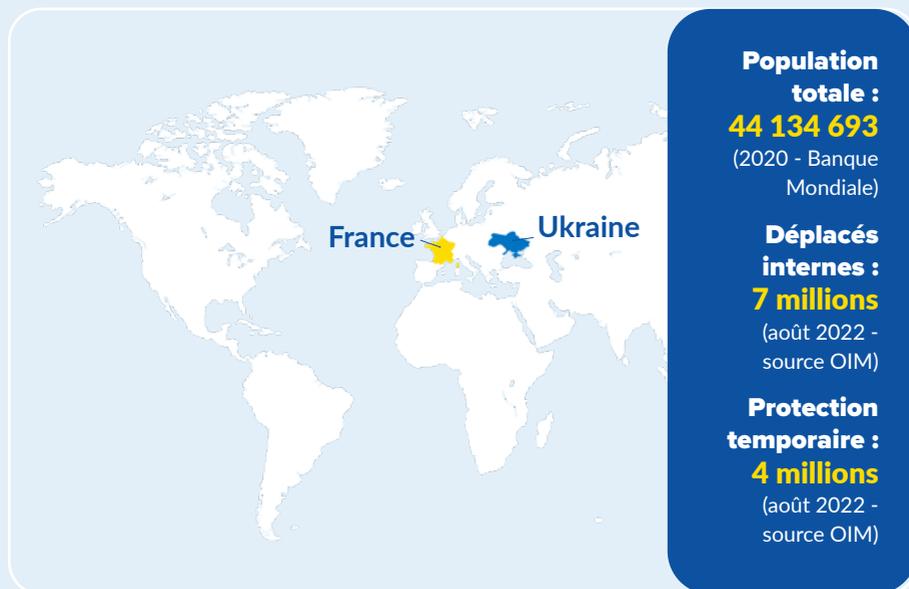
Témoignage d'un adolescent afghan réfugié

« Nous sommes une famille de 13 personnes et nous nous sommes déplacés vers Kaboul après que notre maison a été touchée par des obus de mortier. Nous n'avons emporté que quelques effets personnels et nous sommes confrontés à des problèmes financiers car nous ne pouvons pas trouver de travail ici (Kaboul). Nous avons grandement besoin d'aide. »

Ahmad¹, 14 ans, et sa famille ont fui la province de Maidan Wardak, dans le centre de l'Afghanistan, pour se mettre en sécurité dans la capitale.

¹Source : www.unhcr.org/fr-fr/news/stories/2021/10/616d3b18a/affames-proie-froid-deplacés-kaboul-sappretent-passer-hiver-difficile.html

ZOOM SUR L'UKRAINE



Depuis le début de l'invasion russe, près d'un tiers des Ukrainiens ont été contraints de quitter leur foyer. Il s'agit d'une des plus grandes crises de déplacement humain dans le monde aujourd'hui. Les habitants quittent leurs foyers pour essayer de trouver un endroit sûr ailleurs dans le pays ou à l'étranger, dans les pays voisins. La situation demeure très dangereuse pour toute personne vivant en Ukraine. Les personnes contraintes de fuir sont, elles aussi, exposées à de nombreux risques (traite des êtres humains, violences, explosions de mines etc.).

À l'intérieur de l'Ukraine, de nombreuses personnes prises au piège sont incapables de satisfaire leurs besoins les plus importants (nourriture, eau et médicaments). L'acheminement de l'aide vitale reste difficile, avec un manque d'accès humanitaire sécurisé dans les zones où des combats intenses sont en cours. Le HCR et ses partenaires poursuivent leurs efforts pour atteindre les zones les plus durement touchées et répondre aux besoins fondamentaux des personnes les plus vulnérables.

Témoignage de Daria¹, réfugiée ukrainienne de 15 ans



Dans les premières semaines du conflit en Ukraine, le monde de Daria, 15 ans, a été bouleversé lorsqu'elle a été réveillée par des explosions près de chez elle à Odessa, et que sa mère lui a dit avec angoisse qu'elles devaient fuir. Séparée de son père, de ses amis et arrachée à sa vie quotidienne, Daria vit depuis un mois avec sa mère et son jeune frère dans un dortoir universitaire transformé par les autorités en refuge pour les réfugiés d'Ukraine dans la capitale moldave, Chisinau.

« Avant la guerre, j'avais beaucoup d'amis. Nous avions l'habitude de sortir, de faire nos devoirs ensemble, d'aller prendre le thé les uns chez les autres et d'écouter de la musique ensemble. On s'amusait tout simplement. L'atmosphère était calme et paisible. Tout était parfait.

« Je m'inquiétais souvent pour de petites choses »

Mes principales préoccupations à l'époque concernaient mes études ou les disputes avec mes amis et mes parents. Je me rends compte aujourd'hui que je n'avais pas de problèmes graves, je m'inquiétais souvent pour de petites choses.

¹Source : www.unhcr.org/fr/news/stories/2022/5/628b8b49a/conseil-enfants-refugiee-dukraïne-appreciez-vie-jour-jour.html

Mais quand la guerre a éclaté, il y a eu un couvre-feu et tout le monde devait rester chez soi, on ne pouvait pas sortir. Il n'y avait pas de cours parce que toutes les écoles ont fermé.

Nous sommes partis le lendemain du jour où les explosions ont commencé. Quand je les ai entendues pour la première fois, je dormais. Ma mère m'a réveillée et m'a dit de préparer rapidement mes affaires. J'ai commencé à parcourir toute la maison pour me préparer et le lendemain, nous avons pris la voiture et sommes partis.

J'ai pris quelques affaires avec moi, comme du shampoing et un oreiller, au cas où. Nous avons pris beaucoup de nourriture car nous savions que le voyage serait long. J'ai pris un jouet avec moi - une petite girafe en peluche.

Ici, en Moldavie, nous avons beaucoup de temps libre, alors nous restons à regarder les informations pour voir ce qui se passe à Odessa. Les gens n'arrivent pas à croire ce qui se passe là-bas maintenant.

Quand les cours en ligne ont débuté... j'ai commencé à me sentir mieux. Ça aide à se distraire, et les devoirs me tiennent occupée. Comme nous ne pouvons pas nous voir en vrai, nous allumons parfois nos caméras juste pour voir le visage des autres. Tous mes camarades de classe sont partis et sont allés dans différents pays comme l'Allemagne, la Roumanie, les États-Unis - tout le monde est parti dans des directions différentes.

Je suis en contact avec une de mes amies d'Ukraine qui a fui en Allemagne avec sa famille. Nous nous parlons presque tous les jours. La plupart du temps, nous parlons de la guerre, nous nous rappelons les bons moments d'avant, et nous essayons de nous soutenir mutuellement. Nous sommes inquiètes pour nos autres amis et nous espérons nous revoir le plus vite possible.

« Je n'avais jamais imaginé que je connaîtrais la guerre. »

Je n'avais jamais vraiment pensé aux réfugiés avant, parce que je n'avais jamais pensé que cela pourrait nous arriver. Je n'avais jamais imaginé que je connaîtrais la guerre et que je me retrouverais dans cette situation.

Pour moi, être réfugiée est synonyme de difficultés à trouver de la nourriture, un endroit où dormir et des vêtements. Cela entraîne également des problèmes psychologiques.

Je conseille aux enfants des autres pays d'apprécier ce que la vie leur offre au jour le jour, le calme et la paix dans lesquels ils vivent, ainsi que la joie de leur famille et de leurs amis. Ne vous souciez pas trop des petits problèmes de la vie - essayez simplement d'apprécier ce que vous avez. »



UNHCR

L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, créée en 1951, a pour mission de protéger, soutenir et trouver des solutions pour les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides. Depuis sa création, elle a aidé plus de 50 millions de réfugiés à commencer une nouvelle vie.

En France, le HCR travaille avec le gouvernement, les associations, les entreprises, les établissements scolaires et des médias afin de permettre un bon accueil des réfugiés et les aider à reconstruire leurs vies en France.

NOUS SUIVRE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



[@UNHCRfrance](https://twitter.com/UNHCRfrance)



[@UNHCRfrance](https://twitter.com/UNHCRfrance)



[@UNHCRfrance](https://www.instagram.com/UNHCRfrance)



unhcr.org/fr-fr/

CONTACTS

Rayéhane Mama-Djedje

Chargée de projet éducation
mamadjed@unhcr.org

Barbara Joannon

Chargée des Relations
Extérieures
joannon@unhcr.org

Céline Schmitt

Responsable des Relations
Extérieures
et porte-parole du HCR
schmittc@unhcr.org



[@Ce_Schmitt](https://twitter.com/Ce_Schmitt)



[@Ce_Schmitt](https://www.instagram.com/Ce_Schmitt)